



PROCHAINE SESSION 2025:

Semaines 10, 16 et 18

63h

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

UCARE BP REA

UCARE 1 Réaliser les opérations de production de l'atelier Poules Pondeuses

UCARE 2 Réaliser les opérations de production de l'atelier Volailles de Chair

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

- Réfléchir à la mise en place d'un atelier avicole sur l'entreprise agricole.
- Connaître les particularités anatomiques et physiologiques des volailles
- Maîtriser les aspects techniques (volailles de chair, poules pondeuses, volailles festives)
- Aborder les enjeux technico-économiques de ces activités.

>>> FINALITE

Raisonner sur les plans techniques et économiques la mise en place d'un atelier avicole dans l'entreprise agricole

Ref interne UCARE CONDUITE ATELIER AVICOLE 63h - 2025 LGAM 01102021 V1.7 Actualisée le 25 novembre 2024 Cette version annule et remplace toutes les précédentes

VIVARAIS FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | **TOURNON-SUR-RHÔNE (07)**

www.vivaraiss-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50



Référent pédagogique :

Julien SALLES >>> julien.salles@cneap.fr

Référente administrative :

Christine CHABANAS >>> christine.chabanas@cneap.fr



vivaraiss@cneap.fr



Information sur nos formations **BTSA - BP REA - CAP et DE AES**

PORTES OUVERTES : 18 JANV - 22 MARS - 12 AVRIL - 25 juin / REUNIONS EN VISIO : 19 FEVRIER - 21 MAI

Conduite d'un ATELIER AVICOLE

PROGRAMME DE LA FORMATION EN PRÉSENTIEL

63h

DÉFINIR SON PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Construire son projet , questions à se poser, objectifs à se fixer et démarches • Bases Techniques 	7h
BIOSÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire • Mesures obligatoires • Application concrète au projet 	7h
BIEN ÊTRE ANIMAL	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire • Les bonnes pratiques • Préventions contres les troubles comportementaux • Adaptation climatique 	7h
CONDUITE TECHNIQUE ATELIER AVICOLE		
Parcours personnalisé Au moins 1 thème au choix	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite de volailles fermières (pondeuses et chair) 	7h
	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite de volailles de chair système intégré 	7h
	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite de volailles pondeuses système intégré 	7h
	<ul style="list-style-type: none"> • Physiologie et pathologies des volailles • Observations, autopsie et médecines complémentaires 	7h
RÉSULTATS ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements et financements • Rentabilité de l'activité (marge, coût de production, prix de vente) • Estimation charge de travail et organisation annuelle 	7h
EVALUATION (facultative suivant parcours)	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien d'explicitation • Validation d'une UC (Unité Capitalisable) du BP REA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise agricole) délivré par le ministère de l'agriculture. 	7h

Certification
Obligatoire

Certification
Obligatoire

>>> PRE-REQUIS / PUBLIC VISE

- Porteurs de projets, en cours d'installation
- Chefs d'exploitation, Conjoints
- Salariés (Compréhension et intégration des consignes écrites et orales énoncées en français : à vérifier par l'employeur)
- Aides familiaux

>>> MODALITES / DELAI D'ACCES

Information préalable, Dossier de candidature, Traitement dans les 15 jours après réception du dossier complet.

>>> LES + DE LA FORMATION

- Formation conduite par différents professionnels de la filière (aviculteur, vétérinaire)
- Rencontres avec des éleveurs et visites en entreprises avicoles
- Une adaptation à vos besoins
- Stages possibles suivant financement

>>> MODALITÉS DE FORMATION

- Prochaine session:

Session 2025	
Mars	Avril
S 10 : 6 et 7	S 14
S 11	S 15
S 12	S 16
S 13	S 17
	S 18 : 28 et 29

- Durée : de 63h
- Effectif minimum : 6 participants
- Tarif:
 - ⇒ Public BP REA : tarif réglementé groupement régional
 - ⇒ Autre public : 25€ / heure de formation en centre (Cf CGV)
- Modalités de Financement :
 - VIVEA
 - Parcours Professionnalisant région AURA
 - France Travail
 - Compte personnel de formation (CPF)
 - OPCO (Projet de transition professionnelle)